
Certificat d'Instruction religieuse. Degré élémentaire.

Numéro d'inventaire : 1978.03525

Auteur(s) : Marie-Louise Manceau

Type de document : diplôme

Éditeur : non renseigné (Précigné)

Imprimeur : Bienaimé (A.), Le Mans

Date de création : 1916

Description : Feuille de papier jaunie et tachée. Bord droit dégradé. Texte imprimé dans un cadre de frise rouge. mentions manuscrites à l'encre noire. Deux vignettes.

Mesures : hauteur : 362 mm ; largeur : 462 mm

Notes : Certificat d'Instruction religieuse du degré élémentaire délivré le 27 mai 1916 à Marie-Louise Manceau à Précigné. En-tête du diocèse du Mans.

Mots-clés : Diplômes divers

Instruction religieuse (y compris les 'écoles du dimanche')

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Nom de la commune : Précigné

Nom du département : Sarthe

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Sarthe, Précigné

DIOCÈSE  DU MANS

CERTIFICAT D'INSTRUCTION RELIGIEUSE
DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Au Nom de S. G. Mgr RAYMOND-MARIE-TURIAF De La PORTE, Évêque du Mans,
 Nous, Membres de la Commission des Examens d'Instruction religieuse du Diocèse de Le Mans
 Vu la Lettre Pastorale et l'Ordonnance en date du 25 Décembre 1899, ainsi que les Règlements et Programmes revisés le 25 Mars 1911;
 Vu la demande qui nous a été adressée au nom de M. M. S. Manceau à Le Mans le 11 Juin 1911 et baptisé le 11 Juin 1911;
 Vu les témoignages rendus par M. le Curé de la paroisse sur sa Conduite et son Assiduité aux Offices et aux Exercices du Catéchisme;
 Après lui avoir fait subir, conformément au Règlement, un Examen sur les matières du Programme élémentaire;
 Et en avoir délibéré :

Auons jugé que son Instruction religieuse mérite la note générale Bien pour les matières obligatoires du Degré élémentaire
 Et, de plus, la mention spéciale pour pour
 En foi de quoi nous lui délivrons le présent Certificat, l'exhortant à persévérer dans son application à l'étude et dans la pratique de la Religion.
 Fait à Le Mans sous le sceau de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque du Mans, le 11 Mai 1911.

POUR LA COMMISSION : Le Secrétaire, E. P. P. La Vice-Président, A. D. Le Doyen, V. P. APPROUVÉ :
 Signature de Titulaire, P. P. Vu : Le Curé de la Paroisse, P. P. Vu : L'Archidiacre ou Délégué de Mgr l'Evêque, L. L.
 + Raymond
 Evêque du Mans

Le Rem. Imp. A. Bouché. — 115-111